

*Organisation internationale du Travail*

# Conférence internationale du Travail 2012

La Conférence internationale du Travail 2012 aura lieu du 30 mai au 15 juin 2012 au Palais des Nations à Genève. Cette session de la Conférence devrait en particulier mettre au point une recommandation concernant un socle de protection sociale. **Par Alexandre Plassard**

La Conférence traitera les questions suivantes:

## Principes et droits fondamentaux au travail

Cette question sera traitée dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et du suivi de la Déclaration de l'OIT sur les Principes et droits fondamentaux au travail, 1998. La discussion couvrira les quatre catégories des Principes et droits: liberté d'association et droit de négociation collective, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition du travail des enfants, élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession. Il s'agira d'adopter un plan d'action fixant les priorités de l'OIT en la matière pour la période 2012-2016.

## Recommandation sur le socle de protection sociale

Suite aux travaux de la CIT 2011 sur le socle de protection sociale, la Conférence examinera l'adoption possible

d'une recommandation en la matière. Cet instrument viendra compléter les normes applicables et devrait fournir aux pays membres de l'OIT des orientations souples pour établir des socles de protection sociale dans le cadre de systèmes complets de sécurité sociale adaptée à leur situation et leur niveau de développement.

## Emploi des jeunes

Une discussion générale traitera de «la crise de l'emploi des jeunes», laquelle a atteint aujourd'hui une ampleur sans précédent au niveau international. Le rapport du BIT examine toute une gamme de mesures prises face à la crise pour faire coïncider l'offre et la demande de main-d'œuvre et faire mieux connaître aux jeunes les possibilités du marché du travail. Il s'agira de tirer les leçons de ces expériences pour identifier les pistes à suivre en la matière.

## Commission des normes

L'étude d'ensemble de la Commission de l'application des normes portera cet-

## Composition de la délégation patronale à la CIT 2012

La délégation des employeurs suisses sera composée des personnes suivantes:

### Délégué patronal:

Blaise Matthey  
directeur général, Fédération des entreprises romandes Genève

### Délégué suppléant:

Alexandre Plassard  
membre de la direction,  
Union patronale suisse, Zurich

### Conseillers techniques:

Mathieu Piguët  
sous-directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Lausanne

Pierre Weiss  
directeur, Fédération des entreprises romandes Genève

*L'emploi des jeunes: un défi au niveau international.*



Photo: Stockphoto.com / Dean Mitchell

te année sur les conventions fondamentales de l'OIT (liberté syndicale et droit de négociation collective, abolition du travail forcé, non-discrimination dans l'emploi, abolition du travail des enfants) et les recommandations associées. Toutes ces conventions ont été ratifiées par la Suisse. Comme chaque année, la Commission des normes examinera les cas de 25 pays pour évaluer leur application des conventions de l'OIT qu'ils ont ratifiées. ■